



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ostéoporose

Question écrite n° 45431

Texte de la question

M. Jean-Pierre Kucheida appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur la nécessité de mettre en place un dépistage systématique de l'ostéoporose pour les femmes après la cinquantaine, pris en charge par la sécurité sociale. En effet, la France est l'un des seuls pays européens où le dépistage de l'ostéoporose ne soit pas remboursé aux patientes alors que cette maladie provoque plus de 50 000 fractures du col du fémur et coûte près de 10 milliards de francs chaque année. Or il estime que ce problème de santé publique mérite, avec le vieillissement de la population, une attention toute particulière de son ministère. En conséquence il lui demande de lui préciser les actions qu'elle envisage de prendre en ce domaine.

Texte de la réponse

L'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés est appelée sur le dépistage de l'ostéoporose par l'ostéodensitométrie. Il est nécessaire de différencier l'intérêt éventuel de cet examen en population générale d'une part et sur des personnes présentant des facteurs de risque d'ostéoporose d'autre part. Concernant le dépistage en population générale, il est prévu qu'une étude épidémiologique et médico-économique portant sur une période de trois ans sont menées par l'Institut national de la santé et de la recherche médicale - INSERM. Son objet est d'apprécier l'intérêt éventuel d'un dépistage systématique de l'ostéoporose chez les femmes à différents âges (soixante, soixante-dix ans, au-delà de soixante-dix ans). Elle permettra d'évaluer les avantages éventuels de l'ostéodensitométrie comme méthode de choix pour le dépistage de l'ostéoporose, par comparaison avec d'autres techniques. A partir de ces résultats, l'intérêt éventuel d'un dépistage en population générale ou sur une population ciblée, notamment par l'âge, sera étudié. En ce qui concerne les personnes présentant des risques spécifiques bien établis d'ostéoporose, à la lumière de l'avis rendu récemment par l'Agence nationale d'accréditation et d'évaluation en santé - ANAES - il convient d'envisager le remboursement de l'ostéodensitométrie dans certaines indications très précisément définies. Or, la détermination de ces indications ne peut être appréciée que dans le cadre d'une analyse globale de la lutte contre l'ostéoporose, prenant notamment en compte le développement de nouvelles stratégies médicamenteuses préventives. La question en particulier de savoir si la prescription de ces traitements médicamenteux préventifs devrait ou non être subordonnée à une ostéodensitométrie préalable, mettant en évidence une ostéopénie, est ainsi soulevée. D'un point de vue médico-économique, il s'agit d'une question complexe, qui rend nécessaire en tout état de cause de cadrer avec suffisamment de précisions les indications de suspicion d'ostéopénie justifiant le recours à l'ostéodensitométrie. Ce travail de cadrage est actuellement en cours dans les services du ministère, et les indications dans lesquelles l'ostéodensitométrie pourra être inscrite à la nomenclature des actes professionnels seront déterminées d'ici à la fin de l'année. Mais la prévention de l'ostéoporose et de ses conséquences repose aussi sur d'autres actions que le dépistage ou la mesure de la densité osseuse. A partir de l'avis des experts, réunis par la Commission européenne, des avis d'experts nationaux et des recommandations faites dans le cadre des expertises collectives de l'INSERM sur l'ostéoporose et les carences nutritionnelles, plusieurs orientations ont d'ores et déjà été prises et d'autres sont à

l'étude. C'est ainsi que la prévention des chutes des personnes âgées a fait l'objet d'une campagne d'information du Comité français d'éducation pour la santé - CFES - et de l'assurance maladie. Par ailleurs, le constat de carence en calcium et vitamine D chez les personnes âgées vivant en institution et ne sortant pas, nécessite une information des professionnels intervenant dans ces établissements. Des recommandations vont leur être adressées prochainement.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Kucheida](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (12^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45431

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé et handicapés

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 13 novembre 2000

Question publiée le : 24 avril 2000, page 2565

Réponse publiée le : 20 novembre 2000, page 6643